

**RÉPONSES DE L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**  
**À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1**  
**DE GAZIFÈRE**



- 1 **1. Références :** (i) D-2009-046, R-3671-2008, page 25  
2 (ii) D-2009-092, R-3671-2008, page 10  
3 (iii) Pièce AEE-1, document 5, pages 1 à 10  
4

5 **Préambule :**

6 À la référence (i), la Régie de l'énergie (Régie) exprime son appréciation des objectifs  
7 d'économie d'énergie par secteur d'activité et indique que : « (...) l'AEÉ devra concentrer ses  
8 efforts, dès le prochain PEEÉNT, sur les carburants et combustibles, tout particulièrement dans  
9 les secteurs Industriel et Transports. »  
10

11 **Demandes :**

- 12 1.1 Veuillez justifier l'augmentation de la quote-part attribuable au gaz naturel pour l'année  
13 2010-2011 dans un contexte où les actions du prochain PEEÉNT devront être orientées  
14 vers les carburants et combustibles.  
15

16 **Réponse :**

17 La quote-part attribuable au gaz naturel est passée de 2 799 609 \$ en 2009-2010 à 7 716 052 \$  
18 en 2010-2011, soit une augmentation de 4 916 443 \$. Cette croissance est principalement  
19 attribuable aux facteurs suivants :

- 20 ➤ augmentation des cibles de participation pour le gaz naturel sur la base des résultats de  
21 participation, notamment dans le secteur résidentiel;  
22 ➤ nouveaux programmes et activités en opération accessibles aux consommateurs de gaz  
23 naturel, notamment en résidentiel et en industriel;  
24 ➤ nouveaux programmes et activités en conception potentiellement profitables pour les  
25 consommateurs de gaz naturel;  
26 ➤ élargissement de l'accessibilité à certains programmes et activités pour toutes les formes  
27 d'énergie, par exemple le programme 8022;  
28 ➤ augmentation du revenu requis du tronc commun.  
29

30 La quote-part attribuable aux carburants et aux combustibles est pour sa part passée de  
31 14 602 417 \$ en 2009-2010 à 28 667 492 \$ en 2010-2011, soit une augmentation de  
32 14 065 075 \$.

1 Ainsi, bien qu'en termes relatifs la croissance de la quote-part attribuable au gaz naturel soit  
2 supérieure à celle de la quote-part attribuable aux carburants et combustibles, en termes  
3 absolus, il apparaît clair que l'Agence oriente davantage d'efforts vers les carburants et les  
4 combustibles.

5  
6 1.2 Veuillez expliquer pourquoi l'augmentation de la quote-part attribuable au gaz naturel est  
7 plus importante relativement à l'augmentation du budget total de l'AEÉ, par rapport à  
8 l'an dernier.

9  
10 **Réponse :**

11 L'augmentation plus importante de la quote-part attribuable au gaz naturel relativement à  
12 l'augmentation du budget total de l'Agence par rapport à l'an dernier s'explique principalement  
13 par les éléments évoqués en réponse à la question précédente.

14  
15 **2. Référence :** (i) Pièce AEE-1, document 3

16  
17 **Préambule :**

18 Pour la commercialisation de ses programmes et activités, l'AEÉ demande l'approbation d'un  
19 budget de 11 438 872 \$. Ce montant correspondant à 11.6% du budget total de la quote-part  
20 2010-2011.

21  
22 **Demande :**

23 2.1 Veuillez déposer un plan de communication dans lequel sont identifiés par secteur les  
24 activités de communications prévues et les coûts s'y rattachant.

25  
26 **Réponse :**

27 Les montants nécessaires à la commercialisation sont détaillés par programme dans la  
28 présente demande budgétaire.

1 **3. Référence :** (i) Pièce AEE-2, document 8, pages 8 et 9

2  
3 **Préambule :**

4 L'AEÉ indique que « *Le volet information et sensibilisation regroupe des activités et des outils*  
5 *tels que la campagne sociétale, la Semaine de l'efficacité énergétique et le site Internet de*  
6 *l'Agence.* »

7  
8 Elle précise que « *Comme la campagne sociétale a connu un franc succès, l'Agence entend*  
9 *réutiliser ce type de véhicule qui est essentiel à l'instauration d'une culture de l'efficacité*  
10 *énergétique au Québec.* » « *En plus de la campagne sociétale, l'Agence poursuivra ses efforts*  
11 *de sensibilisation et d'information grâce à la Semaine de l'efficacité énergétique. Cette semaine*  
12 *est un moment de l'année où l'efficacité énergétique est à l'honneur.* »

13  
14 **Demandes :**

15 3.1 Veuillez détailler le coût de chacune des 3 activités, soit la campagne sociétale, la  
16 semaine de l'efficacité énergétique et le site Internet.

17  
18 **Réponse :**

19 Le tableau qui suit présente le détail du coût des trois activités identifiées.

Campagne sociétale	1,5 M\$
Semaine de l'efficacité énergétique	665 K\$
Site Internet	459 K\$

20  
21 3.2 Veuillez préciser comment l'AEÉ distingue les coûts des activités d'information et de  
22 sensibilisation en lien avec le plan d'ensemble de celles liées au PACC et comment  
23 l'AEÉ s'assure de comptabiliser les coûts selon la bonne source de financement (PACC,  
24 quote-part ou autre).

1 **Réponse :**

2 L'Agence ne distingue pas de coûts à imputer au PACC en ce qui concerne les activités  
3 d'information et de sensibilisation qu'elle mène puisque celles-ci ne sont financées d'aucune  
4 manière par le PACC. En effet, les activités d'information et de sensibilisation font partie du  
5 tronc commun mais ne sont pas imputées au PACC car, parmi les actions contenues au PACC  
6 sous la responsabilité de l'Agence, aucune ne concerne les initiatives de l'Agence en matière  
7 d'information et de sensibilisation.

- 8
- 9 **4. Références :** (i) Pièce AEE-1, document 4  
10 (ii) Pièce AEE-1, document 5  
11 (iii) Pièce AEE-4, document 2.2  
12

13 **Demande :**

14 4.1 Veuillez préciser comment l'AEÉ distingue les coûts des activités de formation et  
15 d'éducation en lien avec le plan d'ensemble de celles liées au PACC et comment l'AEÉ  
16 s'assure de comptabiliser les coûts selon la bonne source de financement (PACC,  
17 quote-part ou autre).  
18

19 **Réponse :**

20 Les précisions données en réponse à la question 3.2 ci-dessus s'appliquent *mutatis mutandis*  
21 en ce qui concerne les activités de l'Agence en matière de formation et d'éducation.  
22

- 23 **5. Références :** (i) Pièce AEE-1, document 3  
24 (ii) Pièce AEE-1, document 4  
25 (iii) Pièce AEE-1, document 5  
26 (iv) Pièce AEE-4, document 2.2  
27

28 **Demande :**

29 5.1 Veuillez justifier les besoins budgétaires de 1 990 070 \$ pour effectuer la révision  
30 linguistique et la traduction de documents, la logistique événementielle et la préparation  
31 pour les audiences.

1 **Réponse :**

2 Veuillez vous référer à la pièce AEE-9, Document 1, pages 6 et 7 de la demande de  
3 renseignements n° 1 de la Régie de l'énergie.

4  
5 **6. Référence :** (i) Pièce AEE-2, document 8, page 10

6  
7 **Préambule :**

8 L'AEÉ explique que « *Le soutien communicationnel regroupe des activités d'appui aux*  
9 *différentes directions où aucun budget de commercialisation propre à un programme n'est*  
10 *présent. Plus particulièrement, ce volet renferme des besoins communicationnels tels que la*  
11 *révision linguistique et la traduction de documents, la logistique événementielle (p. ex. :*  
12 *consultations), la préparation pour les audiences, etc. De plus, ce volet permet de promouvoir*  
13 *des projets spéciaux et innovateurs touchant différents secteurs d'activité de l'Agence et non un*  
14 *programme en particulier. »*

15  
16 **Demande :**

17 6.1 Veuillez indiquer et détailler quels sont les projets spéciaux et innovateurs auxquels fait  
18 référence l'AEÉ.

19  
20 **Réponse :**

21 Veuillez vous référer à la pièce AEE-9, Document 1, pages 6 et 7 de la demande de  
22 renseignements n° 1 de la Régie de l'énergie.

23  
24 **7. Référence :** (i) Pièce AEE-1, document 5, page 10

25  
26 **Préambule :**

27 En aide financière, l'AEÉ demande l'approbation d'un budget de 53 100 345 \$ dont proviennent  
28 3 359 220 \$ de la quote-part attribuable au gaz naturel. L'AEÉ n'a pas identifié le nombre de  
29 participants, par programme et par distributeurs correspondant à ce budget d'aide financière.

1 **Demandes :**

2 7.1 Veuillez déposer un tableau dans lequel sont identifiés par programme et par  
3 distributeur gazier, le nombre de participants et l'aide financière prévus pour l'année  
4 2010-2011.

5  
6 **Réponse :**

7 L'information relative au nombre de participants prévu et à l'aide financière allouée par forme  
8 d'énergie et par distributeur gazier est déjà produite à la pièce AEE-2, Document 2.3.  
9 Conséquemment, l'Agence ne juge pas opportun de produire à nouveau l'information  
10 demandée.

11  
12 7.2 Veuillez expliquer comment l'AEÉ établit les objectifs de participation pour ces  
13 programmes.

14  
15 **Réponse :**

16 Les objectifs de participation aux programmes de l'Agence peuvent être établis selon deux  
17 approches :

- 18 ➤ sur la base de l'historique de participation lorsque cet historique est disponible;  
19 ➤ sur la base d'hypothèses de participation établies en considération des particularités du  
20 secteur ou sous-secteur visé lorsque aucun historique n'est disponible.

21  
22 7.3 Veuillez justifier le choix de ne pas consulter Gazifère lors de l'établissement des  
23 objectifs de participation.

24  
25 **Réponse :**

26 L'Agence invite Gazifère à présenter sa demande au comité principal Agence-Distributeurs qui  
27 constitue une tribune privilégiée d'échanges pour ce type de demande.

- 28  
29 **8. Références :** (i) Pièce AEE-2, document 3, page 7  
30 (ii) Pièce AEE-2, document 3, page 11  
31 (iii) Pièce AEE-2, document 3, pages 26 à 28  
32 (iv) Pièce AEE-2, document 4, pages 10 à 15

- 1 (v) Pièce AEE-2, document 5, page 5  
2 (vi) Pièce AEE-2, document 5, page 8  
3 (vii) Pièce AEE-2, document 5, pages 12 à 13  
4 (viii) Pièce AEE-2, document 7, page 7  
5 (ix) Pièce AEE-2, document 7, page 8  
6 (x) Pièce AEE-2, document 7, pages 11 à 12  
7

8 **Préambule :**

9 L'AEÉ identifie des projets-pilotes et des activités de conception sans préciser la clientèle visée.  
10

11 **Demande :**

12 8.1 Veuillez préciser quels projets-pilotes et activités de conception s'adressent à la clientèle  
13 de Gazifère en 2010-2011.  
14

15 **Réponse :**

16 Veuillez vous référer à la réponse de l'Agence à la question 1.1 de la demande de  
17 renseignements n° 1 d'Hydro-Québec Distribution (HQD), pièce AEE-10, Document 1.  
18

19 **9. Référence :** (i) Pièce AEE-2, document 4, page 5  
20

21 **Préambule :**

22 Dans le cadre du programme *Aide à l'implantation de mesures dans les bâtiments (mazout et*  
23 *propane)* l'AEÉ prévoit offrir une aide financière pour l'acquisition d'équipement de chauffage à  
24 haute efficacité.  
25

26 **Demandes :**

27 9.1 Quel est le rendement énergétique des appareils de chauffage alimentés au mazout et  
28 au propane offerts sur le marché?  
29

30 **Réponse :**

31 Veuillez vous référer à la réponse de l'Agence à la question 29.3 de la demande de  
32 renseignements n° 1 de Gaz Métro, pièce AEE-10, Document 4.

1 9.2 Pour être admissibles à une aide financière, les participants devront faire l'acquisition  
2 d'appareils de chauffage offrant un rendement énergétique équivalant à quelle  
3 efficacité?

4  
5 **Réponse :**

6 Le rendement minimal exigé pour les appareils de chauffage est présenté à l'annexe 3, page  
7 15, du *Guide détaillé du requérant* du programme, disponible dans le site Internet de l'Agence.

8

<b>CHAUDIÈRE</b>	Rendement minimal
Chaudière au mazout, de capacité $\leq 88$ kW (300 000 Btu/h)	SEUE = 85 %
Chaudière au mazout, de capacité $> 88$ kW (300 000 Btu/h)	$E_c = 85$ %
Chaudière au propane, de capacité $\leq 88$ kW (300 000 Btu/h)	AFUE = 85 %
Chaudière au propane, de capacité $> 88$ kW (300 000 Btu/h)	$E_c = 85$ %

9

<b>GÉNÉRATEUR D'AIR CHAUD</b>	Rendement minimal
Générateur d'air chaud au mazout, de capacité $\leq 66$ kW	SEUE = 85 %
Générateur d'air chaud au mazout, de capacité $> 66$ kW	$E_t = 85$ %
Générateur d'air chaud au propane, de capacité $\leq 117,23$ kW	AFUE = 90 %
Générateur d'air chaud au propane, de capacité $> 117,23$ kW	$E_t = 90$ %

10 Légende :  
11  $E_c$  : Rendement de combustion  
12  $E_t$  : Rendement thermique  
13 AFUE : Rendement énergétique annuel  
14 SEUE : Rendement énergétique saisonnier  
15

16 9.3 Quel est le montant d'aide financière que propose d'offrir l'AEÉ?

17  
18 **Réponse :**

19 Le montant d'aide financière est basé sur l'économie d'énergie attribuable à l'équipement, à un  
20 taux de 10 \$ /GJ.

1 **10. Références :** (i) Pièce AEE-2, document 3, pages 8 et 12

2 (ii) Pièce AEE-2, document 5, pages 5 et 8

3 (iii) Pièce AEE-2, document 7, page 7

4 **Préambule :** L'AEÉ a omis de présenter un tableau identifiant l'impact énergétique et le revenu  
5 requis par forme d'énergie pour certains de ses programmes et projets-pilotes.

6  
7 **Demande :**

8 10.1 Veuillez présenter un tableau présentant l'impact énergétique et le revenu requis par  
9 forme d'énergie pour les programmes suivants : Novoclimat II – volet unifamilial,  
10 Novoclimat II- volet logements, Efficacité énergétique en serriculture, Gestion de  
11 l'énergie et Chauffe-eau solaire domestique.

12  
13 **Réponse :**

14 Veuillez vous référer à la réponse de l'Agence à la question 47.1 de la demande de  
15 renseignements n° 2 de la Régie de l'énergie, pièce AEE-9, Document 6.

16  
17 **11. Références :** (i) Pièce AEE-2, document 1, pages 9, 12 et 13

18 (ii) D-2009-046, R3671-2008, page 28

19  
20 **Préambule :**

21 À la référence (i), l'AEÉ indique que « *Les impacts sur les économies d'énergie font*  
22 *actuellement l'objet d'une évaluation pour les habitations et ceux concernant les bâtiments*  
23 *commerciaux et institutionnels seront aussi évalués lorsque toutes les nouvelles mesures*  
24 *réglementaires seront connues. Dans le secteur de l'habitation seulement, l'Agence estime que*  
25 *les économies annuelles récurrentes approximatives pourraient être de l'ordre de 700 TJ. »*

26  
27 Elle précise que « *Les impacts sur les économies d'énergie feront l'objet d'une évaluation*  
28 *lorsque toutes les nouvelles mesures réglementaires seront connues. »*

29  
30 L'AEÉ propose « (...) *que les travaux réglementaires ne découlant pas de l'action 2 du PACC*  
31 *soient dorénavant financés à même la quote-part (...) »* et précise que « *Le revenu requis pour*

1 2010-2011 est de 2,2 M\$ dont 0,9 M\$ pour les activités de réglementation des bâtiments et  
2 1,3 M\$ pour la cotation énergétique ».

3  
4 À la référence (ii), la Régie précise que « (...) l'activité de réglementation du bâtiment  
5 correspond à l'action 2 du PACC. Étant donné que la Régie exclut le coût associé aux activités  
6 du PACC du revenu requis de l'AEÉ, le budget de réglementation du bâtiment, au montant de  
7 1,53 M\$, n'est pas accordé. »

8  
9 **Demandes :**

10 11.1 Veuillez préciser quels sont les travaux de réglementation des bâtiments pour lesquels  
11 l'AEÉ demande le financement à même la quote-part.

12  
13 **Réponse :**

14 Voir les réponses de l'Agence aux questions 5.1, 5.5 et 5.6 de la demande de renseignements  
15 n° 2 de la Régie de l'énergie, pièce AEE-9, Document 6.

16  
17 11.2 Veuillez justifier l'augmentation du budget, lequel passe de 90 000 \$ à 2,2 M\$.

18  
19 **Réponse :**

20 La demande budgétaire de 90 000 \$ du budget de l'année en cours ne portait que sur les  
21 travaux en lien avec la cotation énergétique des bâtiments.

22  
23 Veuillez vous référer aux réponses de l'Agence aux questions 5.1, 5.2 et 5.3 de la demande de  
24 renseignements n° 2 de la Régie de l'énergie, pièce AEE-9, Document 6.

25  
26 11.3 Est-ce que les économies estimées à 700 TJ seront comptabilisées au bilan de l'AEÉ à  
27 la suite des modifications de la réglementation? Veuillez justifier votre réponse.

28  
29 **Réponse :**

30 La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 (Stratégie) fixe des cibles d'économie d'énergie  
31 par rapport à la consommation prévue en l'absence des nouvelles mesures à venir. Parmi les  
32 nouvelles mesures à venir, la Stratégie identifie clairement la proposition de modifications au

1 Règlement sur l'économie de l'énergie dans les nouveaux bâtiments du Québec et leur  
2 intégration au Code du bâtiment. De ce fait, il est justifié de comptabiliser les économies  
3 d'énergie annuelles qui en découleront dans l'atteinte des cibles gouvernementales fixées à  
4 l'horizon 2015.

5  
6 11.4 Comment les travaux réglementaires ne découlant pas de l'action 2 du PACC étaient  
7 auparavant financés ?

8  
9 **Réponse :**

10 Ces travaux étaient financés à même les budgets de l'Agence. En effet, il est précisé dans le  
11 PACC, publié en juin 2006, dans la note de bas de page de l'annexe, que « *Toutes les actions*  
12 *ne comportant pas de coût sont financées à même les budgets réguliers des ministères et*  
13 *organismes ou dans le cadre de la Stratégie énergétique du Québec* ». Deux actions portées  
14 par l'Agence font partie de cette catégorie, soit l'action 2 et l'action 16, considérées comme  
15 faisant partie intégrante des activités de l'Agence et ne nécessitant pas de budget  
16 supplémentaire pour y répondre.

17  
18 11.5 Selon l'AEÉ, quels sont les bénéfices pour la clientèle du gaz naturel, à financer à même  
19 la quote-part les travaux liés à la réglementation des bâtiments?

20  
21 **Réponse :**

22 Les travaux en lien avec la réglementation du bâtiment couvrent toutes les formes d'énergie. En  
23 effet, quelle que soit la forme d'énergie utilisée, une amélioration des normes du Code de  
24 construction du Québec est synonyme d'une plus grande performance des bâtiments et  
25 d'économie d'énergie pour les usagers.

26  
27 **12. Références :** (i) Pièce AEE-1, document 4, page 1  
28 (ii) Pièce AEE-2, document 1, pages 6 et 13

29  
30 **Préambule :**

31 À la référence (ii), l'Agence mentionne que « *Les économies d'énergie en lien avec cette*  
32 *révision réglementaire feront l'objet d'une évaluation plus précise lorsque toutes les nouvelles*

1 *mesures seront approuvées et que la date d'entrée en vigueur du règlement modifié sera*  
2 *connue. »*

3

4 Elle souligne également que « *Le revenu requis des travaux pour l'année 2010-2011 pour la*  
5 *réglementation des appareils est estimé à 0,5 M\$. »*

6

7 **Demandes :**

8 12.1 Veuillez justifier l'augmentation du budget relatif à la réglementation des appareils de  
9 200 000 \$ en 2009-2010 à 496 001 \$ en 2010-2011, soit une augmentation de 148 % \$.

10

11 **Réponse :**

12 Veuillez vous référer à la pièce AEE-9, Document 6, question 6.1 de la demande de  
13 renseignements n° 2 de la Régie de l'énergie.

14

15 12.2 Est-ce que l'AEÉ comptabilisera des économies d'énergie issues de la révision  
16 réglementaire visant une augmentation des standards d'efficacité énergétique résultant  
17 de la transformation de marché?

18

19 **Réponse :**

20 Oui. L'Agence comptabilisera des économies d'énergie issues de la révision réglementaire  
21 visant une augmentation des standards d'efficacité énergétique.

22

23 **13. Références :** (i) Pièce AEE-1, document 5, page 1

24 (ii) Pièce AEE-2, document 1, page 6

25

26 **Préambule :**

27 Pour la réalisation de ses activités en matière de réglementation des appareils, l'AEÉ demande  
28 l'approbation d'un budget de 496 001 \$ dont proviennent 48 000 \$ de la quote-part attribuable  
29 au gaz naturel.

30

31 À la référence (ii) l'Agence mentionne qu'elle « (...)procède, entre autres, à l'analyse des  
32 mesures retenues, elle réalise les études d'impact, économiques et autres de même que des

1 analyses spécifiques et plus détaillés pour les produits et les appareils propres à la  
2 réglementation québécoise. Elle effectue aussi les études de marché nécessaires de même que  
3 les consultations auprès des principaux intéressés. »

4  
5 **Demandes :**

6 13.1 Étant donné que les distributeurs gaziers financent en partie les activités de  
7 réglementation des appareils entreprises par l'AEÉ, considérez-vous qu'il serait  
8 souhaitable que l'AEÉ informe les distributeurs des orientations réglementaires à venir  
9 pour les appareils à gaz naturel?

10 13.1.1 Le cas échéant, comment l'AEÉ entend-elle procéder?

11  
12 **Réponse :**

13 L'Agence souhaite utiliser le comité principal Agence-Distributeurs pour informer ces derniers  
14 des orientations réglementaires à venir pour les appareils.

- 15  
16 **14. Références :** (i) Pièce AEE-2, document 3, pages 16  
17 (ii) Pièce AEE-1, document 5, page 3  
18 (iii) Pièce AEE-1, document 3  
19

20 **Préambule :**

21 À la référence (i), l'AEÉ demande l'approbation du programme *Rénoclimat pour les ménages à*  
22 *faible revenu –volet privé* pour l'année 2010-2011.

23  
24 À la référence (ii), l'AEÉ demande pour ce programme, l'approbation d'un budget de  
25 5 531 383 \$ dont proviennent 413 561 \$ de la quote-part attribuable au gaz naturel.

26  
27 À la référence (iii), l'AEÉ demande pour le développement seulement du programme,  
28 l'approbation d'un budget de 250 154 \$.

29  
30 **Demandes :**

31 14.1 À ce jour, combien a investi l'AEÉ dans le développement du programme *Rénoclimat*  
32 *pour les ménages à faible revenu – volet privé?*

1 **Réponse :**

2 À ce jour, l'Agence a investi près de 120 000 \$ dans le développement du programme en 2008-  
3 2009.

4  
5 14.2 Est-ce que l'AEÉ a fait du balisage sur les programmes existants de rénovation pour les  
6 ménages à faible revenu ?

7  
8 **Réponse :**

9 Avant le transfert des responsabilités de ce programme vers l'Agence, Hydro-Québec avait  
10 entamé les premières démarches de conception du programme et, dans ce contexte, la société  
11 d'État avait fait faire une étude de balisage des meilleurs programmes nord-américains ciblant  
12 les ménages à faible revenu. Les résultats de cette étude avaient été partagés avec l'Agence  
13 ainsi qu'avec les autres distributeurs, sous le sceau de la confidentialité, et l'étude demeure la  
14 propriété d'Hydro-Québec.

15  
16 14.3 Outre le fait que le programme soit offert à plus d'une forme d'énergie, veuillez indiquer  
17 en quoi le programme *Rénoclimat pour les ménages à faible revenu – volet privé* est  
18 différent du programme *Home Weatherization Retrofit* que propose Enbridge Gas  
19 Distribution.

20  
21 **Réponse :**

22 Le programme de Enbridge Gas Distribution n'a pas été étudié en détail puisqu'il ne figurait pas  
23 sur la liste des meilleurs programmes examinés dans le cadre du balisage précité. Cela étant  
24 dit, la compréhension de l'Agence du Home Weatherization Retrofit Program est qu'il est  
25 semblable à bien des égards aux autres modèles étudiés, à l'exception, comme l'indique la  
26 question, de sa portée limitée (gaz naturel seulement).

27  
28 14.4 De l'avis de l'AEÉ, pour la clientèle du gaz naturel, aurait-il été possible de minimiser les  
29 coûts associés au développement du programme *Rénoclimat pour les ménages à faible*  
30 *revenu – volet privé* en s'inspirant du programme *Home Weatherization Retrofit*  
31 d'Enbridge?

1 **Réponse :**

2 Non. Les coûts de développement concernent le développement d'outils informatiques (gestion  
3 de l'information, suivis, contrôles) et de protocoles (pour la qualification des participants,  
4 l'installation des mesures, le traitement des enjeux de santé-sécurité, le contrôle de qualité,  
5 etc.), la rédaction et la gestion des appels d'offres et la formation, entre autres. Ces coûts sont  
6 tous nécessaires afin de développer un programme robuste et adapté aux particularités du  
7 Québec, et ils ne doivent pas être confondus avec les coûts de conception de programmes.  
8 Soulignons par ailleurs que l'Agence s'inspire déjà des pratiques d'autres régions nord-  
9 américaines aux fins du développement de ces outils, protocoles et autres livrables.

10

11 14.5 Veuillez préciser quelles sont les mesures admissibles à une aide financière, de même  
12 que le montant de ces aides financières.

13

14 **Réponse :**

15 Les mesures suivantes, réalisées par l'entrepreneur, sont admissibles :

- 16 ➤ isolation thermique (combles, murs extérieurs, sous-sols, vides sanitaires, etc.);
- 17 ➤ étanchéisation à l'air;
- 18 ➤ remplacement de portes;
- 19 ➤ ventilateurs récupérateurs de chaleur;
- 20 ➤ récupérateurs de chaleur des eaux de drainage;
- 21 ➤ thermostats électroniques.

22

23 Les mesures légères suivantes seront réalisées par le conseiller :

- 24 ➤ éclairage efficace;
- 25 ➤ produits économiseurs pour l'eau chaude;
- 26 ➤ isolation des tuyaux d'eau chaude et couvertures pour chauffe-eau;
- 27 ➤ minuteries.

28

29 D'autres mesures pourraient s'ajouter. Le montant variera selon la nature et le coût des  
30 mesures installées, dans le respect de la rentabilité du projet.

- 1 **15. Références :** (i) Pièce AEE-2, document 3, page 6  
2 (ii) Pièce AEE-1, Document 4, page 3  
3

4 **Préambule :**

5 À la référence (i), l'AEÉ dit vouloir remplacer le programme *Novoclimat – volet unifamilial*  
6 lorsque sera adoptée la nouvelle réglementation et précise que « *Compte tenu des délais*  
7 *inhérents à l'adoption d'une nouvelle réglementation et de la nécessité d'un avis préalable de fin*  
8 *anticipée du programme dans le marché, l'Agence a utilisé, comme hypothèse, le mois de mai*  
9 *2010 pour la fin des inscriptions au programme Novoclimat – volet unifamilial. Le versement des*  
10 *aides financières se poursuivra jusqu'en décembre 2010. Les budgets présentés reflètent cette*  
11 *hypothèse de travail.* »  
12

13 L'AEÉ dit avoir « (...) *utilisé comme hypothèse le mois de mai 2010 pour la fin des inscriptions*  
14 *au programme Novoclimat – volet unifamilial. Le versement des aides financières se poursuivra*  
15 *jusqu'en décembre 2010.* »  
16

17 **Demandes :**

18 15.1 Quand l'AEÉ prévoit-elle l'adoption d'une nouvelle réglementation dans le secteur de la  
19 nouvelle construction?  
20

21 **Réponse :**

22 Veuillez vous référer à la réponse de l'Agence à la question 3.2 de la demande de  
23 renseignements n° 1 de HQD, pièce AEE-10, Document 1.  
24

25 15.2 Veuillez expliquer pourquoi le budget demandé par l'AEÉ en 2010-2011 est de 11,1 M\$,  
26 soit comparable à celui autorisé par la Régie en 2009-2010 alors que l'AEÉ mettra fin au  
27 programme en mai 2010, soit 2 mois après le début de l'année de l'AEÉ.  
28

29 **Réponse :**

30 Veuillez vous référer aux réponses de l'Agence aux questions 8.1 et 8.2 de la demande de  
31 renseignements n° 2 de la Régie de l'énergie, pièce AEE-9, Document 6.

1 15.3 Quand et de quelle façon l'AEÉ entend-elle aviser le marché (constructeurs  
2 d'habitations, consommateurs, distributeurs, etc.) de l'échéance fixée pour la cessation  
3 du programme actuel *Novoclimat – volet unifamilial*?

4  
5 **Réponse :**

6 L'Agence informera le marché des acheteurs de même que les entrepreneurs et promoteurs de  
7 projets immobiliers à vocation privée et communautaire, de la fin du programme *Novoclimat I* et  
8 de l'entrée en vigueur de *Novoclimat II*. Les premières interventions devraient se faire dès le  
9 début de l'année 2010.

10

11 15.4 Advenant un retard de la réglementation, l'AEÉ prévoit-elle maintenir son programme  
12 actuel *Novoclimat – volet unifamilial* jusqu'au 31 mars 2011 et verser les aides  
13 financières? Quel serait le budget additionnel nécessaire pour couvrir la période du 1<sup>er</sup>  
14 janvier au 31 mars 2011 ?

15

16 **Réponse :**

17 L'Agence ira de l'avant avec la mise en vigueur de *Novoclimat II* même s'il y avait un retard  
18 dans l'adoption de la réglementation. L'Agence n'a pas prévu le maintien de *Novoclimat* au-delà  
19 de la date du 1<sup>er</sup> mai 2010.

20

21 **16. Références :** (i) Pièce AEE-4, document 2.3  
22 (ii) Pièce AEE-4, document 3  
23 (iii) Pièce AEE-4, document 4 (Tableaux 2 et 3)

24

25 **Demandes :**

26 16.1 Veuillez expliquer la croissance des coûts par GJ entre 2008-2009 (R) et 2010-2011  
27 alors que les coûts du programme *Novoclimat –volet unifamilial* au gaz naturel sont  
28 passés de 138,4 \$/GJ à 147,9 \$/GJ.

1 **Réponse :**

2 La croissance des coûts par GJ pour le programme Novoclimat – volet unifamilial, pour le gaz  
3 naturel entre 2008-2009 réel et 2010-2011 prévisionnel, s'explique par deux éléments, sachant  
4 que les gains unitaires, les surcoûts et les aides financières unitaires sont restés identiques. Un  
5 nombre de participants prévu en 2010-2011 légèrement plus faible que les résultats de 2008-  
6 2009, entraînant des économies moindres de 373 GJ, couplé à un budget légèrement plus  
7 élevé en 2010-2011 (29 145 \$), explique la détérioration de l'indicateur \$ /GJ. Veuillez vous  
8 référer à la réponse fournie à la question 8.1 de la demande de renseignements n° 2 de la  
9 Régie de l'énergie pour une explication de l'établissement des cibles de participation en 2010-  
10 2011.

11  
12 16.2 Veuillez justifier le nombre de participants prévus au gaz naturel de 327 en 2010-2011  
13 pour 2 mois (avril et mai 2010) alors que pour l'année complète de 2008-2009 le nombre  
14 de participants fut de 338.

15  
16 **Réponse :**

17 Veuillez vous référer à la réponse fournie à la question 8.1 de la demande de renseignements  
18 n° 2 de la Régie de l'énergie, pièce AEE-9, Document 6.

19  
20 **17. Référence :** (i) Pièce AEE-2, document 3, pages 8 et 12

21  
22 **Préambule :**

23 L'AEÉ précise que « *Le revenu requis prévu pour le programme Novoclimat II - volet unifamilial*  
24 *est de 3,2 M\$, dont 1,6 M\$ en aides financières pour le volet prescriptif. Un montant de*  
25 *200 000 \$ est prévu pour le volet performance qui sera testé en projet pilote.* »

26  
27 L'AEÉ propose de verser à l'acheteur des aides financières pour l'ajout de nouvelles  
28 technologies énergétiques.

1 **Demandes :**

2 17.1 Veuillez justifier le budget de plus de 1,7 M\$ associé à ce programme, soit au  
3 développement (512 613 \$), à la commercialisation (747 364 \$) et à l'exploitation  
4 (508 603 \$).

5  
6 **Réponse :**

7 Un budget de développement est prévu afin que l'Agence puisse compléter, entre autres, ses  
8 travaux portant sur la conception du contenu et du matériel pour les formations s'adressant aux  
9 entrepreneurs et aux évaluateurs qui seront chargés des inspections sur le terrain, sur le  
10 développement des outils informatiques, formulaires et autres nécessaires à la prestation de  
11 service du nouveau programme et sur l'arrimage avec la livraison de l'étiquette ÉnerGuide.  
12 L'Agence doit aussi donner des formations de mise à niveau à tous les conseillers et  
13 évaluateurs visés par le nouveau programme.

14  
15 Le budget de commercialisation permettra de concevoir une campagne de promotion intensive  
16 sur le nouveau programme et de développer les dépliants, outils et placements publicitaires  
17 nécessaires pour le positionner dans le marché.

18  
19 Le budget d'exploitation inclut les frais en lien avec l'opération du programme sur le terrain  
20 visant à inscrire, analyser et certifier les habitations (ressources humaines, frais administratifs et  
21 de fonctionnement incluant les inspections).

22  
23 17.2 Veuillez préciser quelles sont les nouvelles technologies énergétiques admissibles à une  
24 aide financière, de même que le montant de ces aides financières.

25  
26 **Réponses**

27 Veuillez vous référer à la réponse de l'Agence à la question 18.2 de la demande de  
28 renseignements n° 1 de Gaz Métro, pièce AEE-10, Document 4.

- 1 **18. Références :** (i) Pièce AEE-2, document 2, pages 6 à 8  
2 (ii) Pièce AEE-1, document 5, page 2  
3

4 **Préambule :**

5 À la référence (i), l'AEÉ propose de réaliser en 2010-2011 des études et recherches visant  
6 l'acquisition de connaissances sur les éléments suivants « (...) *les comportements en lien avec*  
7 *l'opération de la ventilation et des autres systèmes mécaniques des habitations neuves,*  
8 *l'évaluation de la pratique courante de construction des habitations et des bâtiments, le*  
9 *protocole d'évaluation énergétique et de mise au point des systèmes CVAC des immeubles à*  
10 *logements et la participation à la mise en place d'une infrastructure permettant de mener des*  
11 *études d'évaluation des impacts des campagnes de sensibilisation auprès des occupants*  
12 *d'édifices à logements.* »  
13

14 Elle propose également de réaliser des études, des recherches et du développement sur les  
15 sujets suivants : « (...) *l'étude sur les problématiques et les solutions techniques de ventilation*  
16 *mécanique des maisons et des logements, le développement de dispositifs de dégivrage des*  
17 *appareils à ventilation à récupération de chaleur pour les immeubles à logements ainsi que le*  
18 *développement d'appareils à ventilation à récupération de chaleur adaptés aux régions*  
19 *nordiques.* »  
20

21 Elle propose aussi « (...) *de faire un inventaire complet des méthodologies, des hypothèses et*  
22 *des paramètres d'analyse utilisés par tous les programmes et toutes les interventions de*  
23 *l'Agence et des distributeurs d'énergie.* » et « (...) *de mener à bien les dossiers suivants : le*  
24 *développement visant l'adaptation de l'outil de modélisation des habitation HOT3000,*  
25 *l'établissement d'un parc immobilier virtuel représentatif, les méthodologies et les bases de*  
26 *référence pour l'analyse des habitations et des bâtiments commerciaux et institutionnels ainsi*  
27 *que la participation aux travaux de modélisation des environnements urbains à partir de SIG*  
28 *(Système d'information géographique).* »  
29

30 Pour la réalisation de ses interventions multisectorielles, l'AEÉ demande l'approbation d'un  
31 budget de 3 263 965\$ dont proviennent 430 585 \$ de la quote-part attribuable au gaz naturel.

1 **Demandes :**

2 18.1 Est-ce que toutes les études, recherches et activités de développements identifiées en  
3 préambule et pour lesquelles l'AEÉ demande du financement seront complétées au  
4 cours de l'année 2010-2011?

5  
6 **Réponse :**

7 Le budget demandé est basé sur l'hypothèse que toutes les études, recherches et activités de  
8 développement identifiées seront complétées au cours de l'année 2010-2011.

9  
10 L'Agence planifie ainsi que la majeure partie des études, recherches et activités de  
11 développement identifiées sera complétée au cours de l'année 2010-2011. Mais certaines  
12 études pourraient aussi se poursuivre, au besoin et selon la disponibilité des consultants, au  
13 cours de l'année 2011-2012.

14  
15 18.2 Veuillez identifier quelles études, recherches et activités de développement sont  
16 d'intérêt pour la clientèle du gaz naturel.

17  
18 **Réponse :**

19 L'Agence croit que toutes les études, recherches et activités de développement planifiées en  
20 2010-2011 sont d'intérêt pour la clientèle du gaz naturel. Veuillez vous référer à la réponse de  
21 l'Agence à la question 7.1 de la demande de renseignements n° 2 de la Régie de l'énergie,  
22 pièce AEE-9, Document 6, pour la liste des études, recherches et activités de développement  
23 planifiées.

24  
25 **19. Référence :** (i) Pièce AEE-2, document 8, page 5

26  
27 **Préambule :**

28 L'AEÉ explique que « *Cette rubrique regroupe tous les frais afférents à la conception et à*  
29 *l'élaboration du Plan d'ensemble, incluant les différentes études de potentiel technico-*  
30 *économique et de marché, les travaux liés à la mise en place de la stratégie sur les carburants*  
31 *et combustibles et les autres sujets visant l'élaboration des cibles et des priorités d'action à être*  
32 *approuvées par le gouvernement. »*

1 **Demande :**

2 19.1 Veuillez préciser si les études du potentiel technico-économique sont disponibles ou si  
3 elles sont en cours d'exécution. Veuillez faire la liste des études réalisées ou en cours.

4  
5 **Réponse :**

6 Comme demandé par la Régie dans la décision D-2009-046, les mises à jour des études de  
7 potentiel technico-économique seront disponibles dans le cadre du dépôt du Plan d'ensemble  
8 2010-2013 à l'été 2010.

9  
10 **20. Référence :** (i) Pièce AEE-2, Document 8, page 11

11  
12 **Préambule :**

13 L'AEÉ précise que « *Les frais de cette direction comprennent essentiellement la rémunération*  
14 *de ses employés internes et les coûts de contrats externes au besoin (recouvrement, litige,*  
15 *expertise spécifique). Les activités juridiques menées par cette direction concernent*  
16 *principalement les programmes et interventions faisant partie du Plan d'ensemble, les*  
17 *propositions de révisions réglementaires, etc. »*

18  
19 20.1 Veuillez préciser comment l'AEÉ distingue les coûts des activités juridiques et  
20 réglementaires en lien avec le plan d'ensemble de celles liées au PACC et comment  
21 l'AEÉ s'assure de comptabiliser les coûts selon la bonne source de financement  
22 (PACC, quote-part ou autre).

23  
24 **Réponse :**

25 Veuillez vous référer à la réponse de l'Agence à la question 3.2 du présent document ainsi qu'à  
26 la section 1.2.4 de la pièce B-1-AEE-4, Document 2, déposée dans le cadre du présent dossier.

27  
28 **21. Références :** (i) Pièce AEE-1, document 3  
29 (ii) Pièce AEE-1, document 4  
30 (iii) Pièce AEE-1, document 5  
31 (iv) Pièce AEE-4, document 2.2

1 21.1 Veuillez justifier l'augmentation budgétaire de 3 M\$ pour l'année 2010-2011  
2 comparativement au budget de l'année 2009-2010.

3

4 **Réponse :**

5 Veuillez vous référer à la pièce B-10-AEE-9, Document 1, pages 9 à 11 des réponses de  
6 l'Agence à la demande de renseignements n° 1 de la Régie de l'énergie.

7

8 21.2 Veuillez préciser comment l'AEÉ distingue les coûts des activités administratives en lien  
9 avec le plan d'ensemble de celles liées au PACC et comment l'AEÉ s'assure de  
10 comptabiliser les coûts selon la bonne source de financement (PACC, quote-part ou  
11 autre).

12

13 **Réponse :**

14 Veuillez vous référer à la réponse de l'Agence aux sections 1.2.4 et 1.3 de la pièce B-1-AEE-4,  
15 Document 2, déposée dans le cadre du présent dossier.

16

17 **22. Références :** (i) Pièce AEE-2, document 8, page 6

18

19 **Préambule :**

20 L'AEÉ explique que « *Cette rubrique comporte tous les frais liés à la mise en place et à la*  
21 *réalisation d'un processus de consultation continue. Ces consultations touchent tous les*  
22 *secteurs d'activité de l'Agence et permettent de traiter des principaux enjeux soulevés tant par*  
23 *les cibles et les priorités d'action que par les moyens de mise en oeuvre de ces dernières, et ce,*  
24 *en amont des audiences à la Régie. »*

25

26 **Demandes :**

27 22.1 Veuillez fournir le détail des démarches de consultation effectuées dans le cadre de la  
28 présente demande budgétaire.

1 **Réponse :**

2 L'Agence ne prévoit pas de consultations spécifiques dans le cadre de la préparation de ses  
3 demandes budgétaires.

4

5 22.2 Veuillez détailler le processus proposé par l'AEÉ pour les consultations reliées au  
6 2<sup>e</sup> PEEÉNT dont les coûts sont attribuables à la présente demande budgétaire.

7

8 **Réponse :**

9 L'Agence a tenu plusieurs tables de consultation au printemps 2009 sur les priorités d'actions à  
10 être présentées au gouvernement, et ce, du 29 février au 30 mars 2009. Alors qu'il s'agissait de  
11 rencontres de groupes pour la plupart, quelques rencontres individuelles ont aussi été tenues.  
12 Près de 164 participants ont été consultés. Les secteurs d'activité ciblés sont les secteurs  
13 résidentiel, des affaires, institutionnel, municipal, industriel, du transport par véhicule léger et  
14 lourd, de l'innovation technologique, agroalimentaire, des biocarburants et de l'éducation.

15

16 De plus, des rencontres ont eu lieu avec les distributeurs d'énergie membres du comité  
17 principal Agence-Distributeurs, et ce, soit par l'intermédiaire de la table officielle ou par le  
18 truchement de rencontres individuelles. Ces rencontres touchaient par exemple les activités  
19 liées au solaire ou à la géothermie.

20

21 Finalement, l'Agence poursuit ses travaux de mise en place de tables de consultation  
22 permanente pour les différents secteurs d'activité de l'Agence.

23

24 22.3 Veuillez définir le processus de consultation continue et indiquer quels groupes  
25 participent à cette consultation.

26

27 **Réponses**

28 Il est prématuré de répondre à cette question, car les travaux de mise en place de ce processus  
29 de consultation continue sont toujours en cours.